

Évaluer le conseil à l'exploitation familiale

Gifty Narh (gifty.guella@corade.org)

FACE AU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT des services de conseil agricole, suivre et mesurer les impacts du conseil aux exploitations familiales est important. Cela suppose de s'intéresser aux méthodes d'évaluation employées, à leur portée et à leurs limites. Exemple au Burkina Faso.

► Gifty Narh est Directrice et Chargée de formation au sein de l'Agence Corade, entreprise d'ingénierie de projets et de formations au Burkina Faso.

► Cet article se fonde notamment sur les ressources suivantes :

- D. Halley des Fontaines, Coulibaly Y. Liagre L. (2006), Etude de définition d'indicateurs de résultats et de mesure d'impacts du Conseil à l'Exploitation Familiale et du Conseil de Gestion aux OP, AFD
- Roppa (2016), Synthèse et conclusions du premier rapport de l'OEF.
- Dugué P. Guy Faure (2012), Appui à la mise en place d'un dispositif de suivi - évaluation des effets et de l'impact des démarches de Conseil à l'Exploitation Familiale au Burkina Faso. Cas du CAGEF (Dédougou) et de l'UPPA du Nayala (Toma), F3E.
- Lalba A. (2012). Évaluation de l'impact et effets du conseil à l'exploitation familiale, SNV.
- Narh G. (2018), Les dispositifs paysans de conseil à l'exploitation familiale agricole au Burkina : Principales évolutions, caractéristiques et défis, Inter-réseaux.

UN ENJEU IMPORTANT du conseil agricole aujourd'hui est l'évaluation de ses impacts sur les exploitations agricoles, les familles et les communautés rurales. Alors que les ressources allouées à l'agriculture se raréfient, les évaluations qualitatives sommaires du conseil à l'exploitation familiale (CEF) ne suffisent plus pour justifier les ressources investies dans ces services. Différents dispositifs de suivi et mesure des effets du CEF ont donc été créés.

Évaluer pour sécuriser les financements. Les dispositifs paysans de conseil touchent une proportion marginale d'exploitations agricoles dans les pays où ils sont mis en œuvre. Au Burkina Faso, le service de CEF de trois fédérations (Fédération Nationale des Groupements Naam, Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina, et l'Union des Groupements pour la Commercialisation des Produits Agricoles de la Boucle du Mouhoun) ne touche que 6 510 exploitations sur environ 900 000 adhérentes. La pérennité des dispositifs et leur passage à l'échelle sont freinés par le manque de financements.

Dès lors, les organisations paysannes (OP) ont besoin de rendre plus lisibles les retombées du CEF pour les exploitations et la communauté. De la qualité de la méthodologie de l'évaluation dépend le crédit accordé par les parties prenantes à ses résultats.

Favoriser le dialogue pour améliorer les dispositifs. Le suivi-évaluation et mesure d'impacts (SEMI) du CEF est un dispositif conçu par l'agri-agence Agriculteurs français et développement international (Afdi) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), dont la phase pilote a été mise en œuvre par l'Agence Corade et le Réseau Gestion (regroupant 7 OP qui mettent en œuvre le CEF au Burkina Faso).

La mesure d'impact répond à différentes finalités en fonction des catégories d'acteurs concernés. Aussi, s'avère-t-il important que le profilage du dispositif et le choix des critères s'inscrivent dans un processus participatif pour prendre en compte les attentes de chaque partie prenante. Le SEMI vise à créer les conditions d'un dialogue entre acteurs. Les bénéficiaires et conseillers peuvent exprimer leur perception du dispositif et proposer des améliorations (méthodes, outils, conditions de travail, gouvernance). Les lea-

ders d'OP peuvent faire part de leurs difficultés, interpeller les divers acteurs sur leurs responsabilités et faire remonter des informations fiables sur l'apport des dispositifs paysans au renforcement des exploitations familiales (EF) vers les OP faïtières.

Différents types d'impacts du conseil agricole.

Sont considérés comme impacts directs du conseil agricole ceux qui touchent le bénéficiaire du conseil, l'exploitation agricole, les activités non agricoles, la famille. Les impacts indirects concernent les non-adhérents, l'OP, les institutions et les filières en lien avec les bénéficiaires directs.

Le CEF peut avoir des impacts sur l'exploitation, évalués par des critères de performances techniques (planification de la production, gestion et organisation de l'EF, etc.), économiques (hausse des revenus, investissements productifs) et environnementales (gestion des ressources naturelles) mais aussi sur le producteur et sa famille. Ils sont évalués à travers le développement personnel de l'adhérent (confiance en soi, changement de vision), le renforcement de ses capacités

techniques et de gestion, la sécurité alimentaire et nutritionnelle du foyer, sa santé ou la participation des femmes à la gestion de l'exploitation. Le CEF a aussi des impacts sur l'environnement professionnel (adoption d'innovation ou amélioration de la gestion de l'OP), la communauté villageoise (développement d'initiatives communautaires, rapports sociaux améliorés), l'économie locale et nationale (émergence de filières, de nouveaux secteurs d'activités) ou sur l'environnement.

Apporter une grande attention aux indicateurs qualitatifs.

Les impacts du CEF sont mesurés via des indicateurs quantitatifs (nombre d'exploitations touchées, augmentation de la production) et qualitatifs (perceptions, attitudes, niveau de satisfaction) qui sont complémentaires.

Dans le CEF, les indicateurs qualitatifs méritent une grande attention car la plupart des changements sont suscités par l'évolution du système de références du producteur qui rend possible de nouvelles attitudes, puis des transformations durables de ses pratiques.

Des méthodes de collecte de données complémentaires.

La méthode « avant et après » consiste à suivre l'évolution des paramètres d'une même

« Il faut rendre plus lisibles les retombées du conseil à l'exploitation familiale »



Interaction entre un
adhérent CEF et un
conseiller

exploitation sur un certain nombre d'années, après établissement d'une situation de références en année zéro. La méthode « avec ou sans CEF » est une approche comparative entre exploitations adhérentes et non adhérentes qui permet d'appréhender en quoi le CEF fait la différence entre les deux catégories d'exploitations. La collecte des données prend aussi en compte le calendrier cultural des exploitations. Ainsi, au Burkina Faso, le SEMI s'est déroulé après la campagne agricole pour faire le point sur la production et les récoltes, et en milieu d'année pour établir la situation de la commercialisation et des projets.

Au regard de la complexité des changements à appréhender, combiner plusieurs méthodes de collecte (fiches de renseignements, cahiers d'adhérents, enquêtes complémentaires) est conseillé afin d'identifier les différents impacts. Dans le cas du dispositif Afdi/Cirad, la collecte des données est assurée par les conseillers des OP, un cabinet mandaté pour l'appui conseil aux OP étant chargé de les analyser. Cette méthode peut être biaisée par le manque d'indépendance des évaluateurs. C'est pourquoi certains dispositifs (comme celui de la SNV, ONG hollandaise) proposent que l'évaluation soit assurée par des structures indépendantes.

Pour un échantillonnage le plus représentatif possible. L'échantillon de producteurs évalué doit être représentatif de l'ensemble des exploitations touchées par le CEF en termes de proportion et de typologie. En général la typologie est établie sur la base des critères technico-économiques mais aussi sur celle de l'expérience des producteurs dans le CEF.

Dans le cadre d'une approche comparative « avec ou sans CEF », les échantillons d'adhérents et de non adhérents doivent être les plus proches possibles en

termes de performances technico-économiques. Le groupe d'exploitations témoin doit être choisi dans un environnement non influencé par le dispositif CEF. En outre, les conditions de production doivent être équivalentes (pluviométrie, conditions agro-pédologiques, etc.).

Des évaluations positives malgré des limites méthodologiques. Les différentes expériences d'évaluation ont permis de confirmer l'impact positif du CEF sur les performances des exploitations, le développement personnel du promoteur et l'amélioration de la cohésion et des conditions des familles des exploitants. Le dispositif Afdi/Cirad a ainsi révélé que 2/3 des exploitations bénéficiaires ont accru leur revenu et leur capital, tandis que les exploitations témoin ont stagné, voire régressé. L'évaluation SNV montre que 97% des exploitations bénéficiaires du conseil ont adopté de nouvelles pratiques en matière de gestion des ressources naturelles. Mais l'impact du CEF sur le contexte économique local ou national se révèle plutôt limité. Le faible effectif des exploitations touchées ne permet pas d'exercer un effet levier suffisant pour impulser des changements significatifs à cette échelle.

Néanmoins ces méthodologies ne différencient pas la part du CEF de la part des facteurs liés au contexte dans les changements identifiés et prennent trop peu en compte la personnalité de l'exploitant. De plus, elles sont parfois trop complexes et trop coûteuses pour être répliquées par les OP. Enfin, la part encore importante de données basées sur les déclarations des exploitants ou collectées par des acteurs non indépendants pourrait introduire des biais dans les résultats. ■